



Droit concernant les travailleurs reconnue handicapée

Par **marano**, le **15/11/2008** à **23:39**

bonsour,je souhaiterai avoir un conseil concernant le droit des travailleur reconnuehandicapéepar la commission des droitset de l'autonomie des personnes rnhandicaées(CDAPH),suite a une agression survenue sur mon lieu de travaille.j ai ete victime d une agression sur mon lieu de travail en septembre 2006 ou j occupée un poste de chef gerant dans un restaurant scolaire a la suite de cette accident de travaille cela a provoqué une perte d acuite visuelle et des problemes psychotromatique, ce qui ma conduit a un arret de travaille d une anné et d un mi temp therapeutique.a ce jour,depuis 4 mois j ai ete affecté sur un restaurant d entreprise ou j occupe un poste de chef gerant , or depuis cette date du 2 mai 2007 ou j ai ete reconnue travailleur handicapée ,il ete convenue entre mon entreprise et la medecine du travaille qu il est un aménagement de mon poste concernant l outil informatique par la visite d un ergonome et du medecin du travaille . or actuellement sur cette affectation depuis 4 mois maintenant ,rien n a changé je doit exerce mon activite en ayant pas cette aménagement de poste, donc en ayant pas les moyens nécaissaire pour effectué au mieux mon travaille et cela m est insupportable et difficile a vivre.mon entreprise me dit qu il font le necaissaire mais nous sommes toujours au meme point,ma question est que puis je faire pour que l'on reconnaisse le caractaire de cette handicapée et qu'on avance dans cette affaire.merci de me répondre mariano